

LIQUEURS.

La classe 74 avait à examiner les produits alimentaires formant quatre séries principales : les sucres, les cafés, vinaigres, sels, etc. ; les confiseries, chocolats, cacao, etc. ; les liqueurs.

Pour procéder à cet examen, 10 jurés titulaires, 7 jurés supplémentaires, 8 experts avaient été nommés.

Ce comité réuni procéda, dans ses séances des 13 et 18 juin 1878, à l'élection de son bureau, qui fut ainsi constitué :

MM. FOUQUET, député de l'Aisne, *président*.

ADAM, représentant l'Angleterre et ses colonies, *1^{er} vice-président*.

ALFRED ALLAIN, représentant l'Espagne, *2^e vice-président*.

JOUIN, commissionnaire en marchandises, *secrétaire*.

DE MAHY, député de la Réunion, *rapporteur général*.

On décida ensuite que quatre sous-commissions seraient instituées, et que chacune d'elles étudierait et jugerait séparément l'une des séries indiquées.

MM. ALLAIN et PELPEL, membres titulaires du jury, M. BARCLAY, membre supplémentaire du jury, MM. DELIZY et DUVAL, experts, furent désignés pour procéder à la dégustation et au classement des liqueurs ; ce sont les opérations de cette commission dont j'ai à vous rendre un compte exact et détaillé.

Les dégustations, commencées le 15 juin, ont été terminées le 7 août. Ce long travail a été quelque peu pénible, puisque plus de 4,000 échantillons ont été soumis au jury, et que les membres de la commission ont tenu à tout expérimenter par eux-mêmes.

En prenant pour base les travaux faits en 1867, il a été constaté que l'industrie des liqueurs a réalisé, depuis cette époque, des progrès sérieux comme outillage et comme procédés, mais que l'on n'a eu à apprécier aucun résultat nouveau. En un mot, c'est plutôt le matériel que le produit qui a été amélioré.